

## Compte- rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire de Séance: Murielle Dampierre

### Ordre du jour:

- *Intégration de la commune d'Allouis au sein de la communauté de communes Terres du Haut Berry*
- *Centre Val de Loire : convention de financement liée à l'exécution du transport scolaire*
- *Indemnité allouée aux comptables du trésor chargé des fonctions de receveur des communes*
- *Personnel*
- *Point sur la rentrée scolaire*
- *Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE) : participation aux réunions*
- *Zéro pesticide : dates à retenir*
- *Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)*
- *Point sur les travaux (bâtiments, voirie, STEP)*
- *Questions diverses*

- Présents: Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Sébastien CHARBONNEAU, Elise GOUSSEAU-BRISSET, Chrystèle GOND, Annie LAUVERJAT (Maire), Antoine LONGU, Florence MARTIN, Régis MENNESSIER, Laetitia REICHENBACH
- Absents avec pouvoir : Delphine Billault pouvoir à Annie Lauverjat  
Gilbert Lang pouvoir à Gilles Benoit  
Evelyne Larochette pouvoir à Elise Gousseau- Brisset  
Joël Le Brusquet pouvoir à Antoine Longu  
Laurence Loury pouvoir à Florence Martin
- Absents : Daniel Dubus, Sébastien Faure, Luc Queguiner

### Approbation du compte- rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2018

Madame le Maire demande si des membres du conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte- rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

Il est demandé aux membres du conseil de pouvoir ajouter à l'ordre du jour : association Saintéloysirs : organisation de la fête nationale : subvention exceptionnelle. Demande acceptée à l'unanimité

➤ **Intégration de la commune d'Allouis au sein de la Communauté de Communes Terres du Haut**

Par délibération du 05 juin 2018, la commune d'Allouis a sollicité la Communauté de Communes Terres du Haut Berry pour intégrer son périmètre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Considérant la proximité territoriale de la commune d'Allouis avec La Communauté de Communes, le Conseil Communautaire, par délibération du 26 juillet 2018, a décidé d'émettre un avis favorable sur le rattachement de la commune d'Allouis à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il appartient aux communes membres de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry d'émettre un avis sur ce rattachement, conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la présence délibération. A défaut de délibération dans le délai imparti, l'avis sera réputé favorable.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

**Par 12 voix pour, 2 abstentions, 1 contre**

- **Emet un avis favorable sur le rattachement de la commune d'Allouis à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry à compter du 1<sup>e</sup> janvier 2019**

➤ **Centre Val de Loire : convention de financement liée à l'exécution du transport scolaire :**

La Région qui organise les transports scolaires au sein du Département du Cher a institué une convention.

Celle-ci a pour objet d'établir les relations entre la commune de Saint Eloy de Gy et la Région concernant les modalités financières du marché n°18/1680 et la desserte de transport des écoles de Saint Eloy de Gy.

Plusieurs points d'arrêts situés à moins de trois kilomètres de l'établissement scolaire sont desservis par le circuit n°06.08.01 sur la commune.

Cette disposition, dérogatoire au règlement des transports scolaires, est applicable compte tenu de la participation de la commune au financement de ce service

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- **Accepte les modalités de la convention**
- **Autorise le Maire à signer cette convention**

➤ **Indemnité allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur des communes**

Le Conseil Municipal

Vu l'article de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements public aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Décide,

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% du 1<sup>e</sup> janvier au 31 juillet 2018
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Madame Martine Borderas, receveur municipal
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73€

➤ **Association « Saintéloysirs », organisation de la fête nationale : subvention exceptionnelle**

Lors de l'organisation de la manifestation de la fête nationale, l'association « SaintEloysirs » a réalisé des dépenses,

La municipalité qui organise cette manifestation, prend en charge les dépenses liées à celle-ci, le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 848,23€ au profit de l'association « SaintEloysirs »

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

- **Accepte le versement d'une subvention d'un montant de 848,23€ au profit de l'association « SaintEloysirs »**

➤ **Personnel :**

Laurent Petit est en arrêt maladie depuis juin 2018, le médecin a adressé une demande de déclaration maladie professionnelle

Nous avons recruté Philippe Maulard en remplacement d'un personnel indisponible

Dominique Martinez en congé longue durée souhaite reprendre ses fonctions début janvier 2019 à temps partiel thérapeutique 50%, une demande de consultation auprès d'un médecin agréé a été demandée en juillet 2018

Réaménagement de l'espace (secrétariat). Une réflexion est en cours pour employer 2,5 adjoints administratifs

➤ **Point sur la rentrée scolaire :**

Pour cette année, 140 élèves ont repris le chemin de l'école dans notre commune. Le nombre d'élèves, en baisse, se répartit comme suit :

-80 élèves pour le bourg de St Eloy de gy :

- petite section : 22,
- moyenne section:21,
- grande section : 20,
- CP : 17

-60 élèves pour Bourgneuf :

- CE1/2 : 20,
- CM1 : 19,
- CM2 : 21.

Deux nouvelles enseignantes sont arrivées, à savoir mesdames Demay , directrice (CM1) et madame Barret (CM2).

Les TAP ont repris proposant aux enfants de nombreuses activités diversifiées.

➤ **Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE) : participation aux réunions**

Certains Maires ont reçu un courrier du Président du SDE, nous signalant une défection des élus aux réunions organisées par le syndicat le quorum n'étant pas atteint aucune décision ne peut être prise

-----

Monsieur Luc Queguiner, délégué titulaire, ne souhaite plus siéger au sein du SDE Madame Evelyne Larochette, est proposée, déléguée titulaire et Gilbert Lang, délégué suppléant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la proposition

**Madame Larochette sera déléguée titulaire et représentera la collectivité au sein du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE) Monsieur Lang sera délégué suppléant.**

➤ **Zéro pesticide :** (dates à retenir)

Un article paraît dans le fil du Gy : circuit des herbes folles organisé par Nature 18 (newsletter + article pour le Berry+ affiches)) le samedi 22 septembre à partir de 10h

« zéro phyto » dans les cimetières : tables rondes 18 septembre de 9h à 12h(Mme Larochette) et ½ journée technique 25 septembre de 9h à 12h (personnel)

Réunion avec la chambre d'agriculture (élus et agents) 17 octobre à 13h30 salle de la mairie (bilan de l'année)

➤ **Dotation globale de fonctionnement (DGF)**

Pour info :

Pour 2018 la commune reçoit 301 115€ (dotation forfaitaire, solidarité rurale, péréquation) mis au budget 276 000€

2017 : 293 180€

➤ **Point sur les travaux :**

- Voirie :

Les travaux de la rue des Trembles sont terminés. Des fissures sont apparues probablement liées à la sécheresse.

Voirie communale :

- rue du Chailloux : les travaux d'enrobés initialement prévus en octobre, ont été réalisés en septembre (disponibilité de l'entreprise ce mois-ci) à partir de la place jusqu'au bout du chemin. Il reste à caler les abords par ajout de grave de chaque côté.

- route de la Pommeraye : les enrobés ont été partiellement réalisés sur la partie amont de la route (Goutelle), du fait de la nécessité de changer une conduite d'eau se situant en aval (Pommeraye). Des calages des abords seront également effectués par ajout de grave de chaque côté.

- STEP

La parcelle devant être acquise pour la construction de la STEP est bornée. La procédure d'achat est en cours. Les offres ont été réceptionnées. Le dépouillement de chaque offre a été effectué. Les négociations avec chaque candidat se déroulent actuellement. Ensuite, interviendra la phase du choix du titulaire lequel déposera un permis de construire. Le démarrage des travaux est programmé en début d'année 2019. La durée des travaux est de 10 mois.

Le coût de la réalisation de la STEP est d'1 300 000 €. Les subventions représentent 60 % fixés sur une base d'1 000 000 €.

- Bâtiments

- Crèche les travaux sont terminés, la dernière phase était la mise en peinture de la salle de vie, les 5 enfants et le personnel ont élu domicile 3 semaines en juillet/aout à l'école maternelle. Il reste les extérieurs (parties enherbées)  
Une inauguration sera prévue en octobre. Le coût total est d'environ 169 000€ TTC avec une subvention de 80% du HT de la part de la CAF.
- Ecole du bourg : rénovation de la classe de CP (plafond, sol, peinture, éclairage) + la salle informatique (peinture et sol) 3 portes ont été changées coût : 22 400€
- Changement de volets (appartement 7 place de l'église : 2 476€ et une porte du logement de Bourgneuf : 1 800€ (dépenses prévues au budget fonctionnement)
- Le couloir de l'école maternelle a été rénové par l'équipe technique : carrelage, pose de placards, protections murales, plaques chauffantes, il restera la peinture des murs à réaliser.

➤ **Questions diverses :**

- Site internet : Lors du Conseil de juillet, il était prévu que les modérateurs se réunissent pour valider les comptes et se redistribuer la mise à jour des pages
- Agenda 2019 : Infocom  
En accord avec le commercial d'Infocom, il n'y aura pas d'édition 2019
- Expo sur la grande guerre et 11 novembre  
A l'occasion du centenaire de la 1ère guerre mondiale, la bibliothèque en partenariat avec la municipalité, une conférence aura lieu le vendredi 5 octobre à 18h30 en salle du conseil. Elle sera animée par M.Philippe Pintaux sur le thème des oubliés de la grande guerre. Cette conférence est gratuite.  
Outre la conférence, une exposition, située dans les locaux de la bibliothèque, se déroulera du 6 octobre au 13 octobre sur le thème de la grande guerre sous le regard de la presse (*titulaire de cette exposition : le centre de la presse*). Une visite commentée de cette exposition est programmée le samedi 13 octobre.
- Maisons fissurées :  
Suite à la sécheresse qui a débuté en mai, plusieurs habitants ont adressé un courrier en mairie nous faisant part de l'apparition de fissures très importantes au niveau de leur habitation, une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été envoyée à la Préfecture.
- Commerces : Le marché : est-ce que l'on continue à chercher des commerçants ambulants, le samedi ne semble pas un jour très favorable ?  
L'épicerie : notre épicière souhaite arrêter son activité  
La boulangerie n'ouvre ses portes que le week-end
- Liberté Egalité Fraternité : Le Maire souhaite que ces symboles soient apposés aux portes de la mairie : les conseillers donnent leur accord .
- Une réunion de la commission budget aura lieu en octobre

La secrétaire

le Maire

les membres

